



Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2020/2021

Téléchargez le bulletin d'adhésion

2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°92

Sommaire: Classe découverte ,Recours mouvement, Audience Dasen, Hors classe, PAF, Recours / refus temps partiel; Répartition classes; Classe exceptionnelle, ASH, Mouvement TITRE provisoire; Salaires



La lettre du SNUipp-FSU souvent copiée jamais égalée !!

Le contenu de cette lettre d'information démontre une nouvelle fois l'activité multi-forme du SNUipp-FSU et ses interventions incessantes et pugnaces au service de la profession.

Cette activité jamais démentie depuis des décennies doit perdurer et nous nous y engageons.

Mais tout cela n'est possible que grâce aux adhésions qui permettent au SNUipp-FSU de vivre.

Rejoignez nous pour participer à l'aventure collective !!



La ville de Nice envisage de couper sa participation financière aux classes de découverte dans le département à partir de janvier 2022 .

Le conseil départemental est en train de contacter les collègues pour voir si ils maintiennent leur séjour dans les écoles départementales : **Auron, La Colmiane et Valberg et l'Ecole de la Mer à Saint-Jean-Cap-Ferrat.** .

C'est une catastrophe pour les écoles et pour les familles notamment celles défavorisées.

Un coût de 2 fois supérieur à la situation existante.

Ce désengagement de la ville ne serait pas acceptable.

Le SNUipp-FSU saisit sans délai les services compétents et associera la profession à la riposte nécessaire.



Bilatérale RECOURS Mouvement

Le SNUipp-FSU a été reçu hier en fin d'après midi à la Dsden pour étudier les recours relatifs aux résultats du mouvement connus le 21 mai dernier.

Certains collègues ont été en effet nommés hors vœux, l'ordinateur les affectant "en force" sur des secteurs ou types de postes non demandés.

10 dossiers ont été étudiés dans ce cadre + 3 autres situations individuelles ont été abordées.

Le SNUipp est intervenu avec détermination sur chaque cas en mettant en avant les arguments des collègues mais aussi en rappelant notre opposition au fonctionnement du logiciel qui affecte sans tenir compte des vœux exprimés.

Suite à nos interventions, 10 dossiers vont être réétudiés à l'occasion du mouvement provisoire le 30 juin.

Des résultats tangibles qui valorisent l'action syndicale.



Le SNUipp a été reçu en audience Mercredi 16 juin au soir.

Une rencontre dense qui s'est achevée à près de 20 heures avec de nombreux points à l'ordre du jour.

La situation sanitaire s'apaise dans le département comme partout dans le pays même si la vigilance reste de mise.

Cependant la situation du remplacement reste très tendue puisque ce sont environ 20 classes par jour qui encore aujourd'hui sont fermées faute de remplaçants.

A l'ordre du jour:

- Allègements de service :**
- INEAT/EXEAT :**
- Situations des alternants (étudiants M2) :**
- Plafonnement des classes GS à 24**

[Lire le compte-rendu ici](#)

Courrier Dasen aux IEN

De nombreuses situations individuelles ont été aussi abordées lors de cette audience: détachement, temps partiel , problèmes de salaire d'Aesh ...



Recueil de candidatures des enseignants titulaires du premier degré aux modules de formation d'initiative nationale et des accompagnants des élèves en situation de handicap dans le domaine de l'école inclusive - année scolaire 2021-2022

STAGES MIN - ATTENTION aux délais très serrés !

Candidature à renseigner sur le formulaire **avant le mercredi 23 juin 2021**

COPIE au SNUipp-FSU

Tout est : [ici](#)



314 possibilités contre 295 l'an dernier (624 au niveau académique contre 593 l'an dernier)

Barème dernière promue : 140 points

Barème dernier promu : 140 points

42 hommes et 272 femmes promu-e-s

9° échelon : 13 promu-e-s

10° échelon : 292 promu-e-s

11° échelon : 9 promu-e-s

Remarques : une dotation à nouveau en progression, certains 9° échelon accèdent pour la première à la HC, un barème d'accès en baisse et...

une augmentation du flux d'intégration.

► **une prise en compte de l'AGS totale (instits + PE) pour le 1er discriminant**, obtenue par le SNUipp-FSU l'an dernier.

► **Pour rappel, discriminants suivants : ancienneté de grade, échelon, ancienneté d'échelon, genre et date de naissance.**

► Concernant le flux : le taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré. Cela correspond à environ 2000 promotions supplémentaires.

Acquis du SNUipp-FSU et de lui seul !

La CGT au mépris de toute les règles minimales de confidentialité publie la liste nominative des collègues promus sans leur accord.
C'est sur leur site et donc public.
L'administration a publié dans l'intracom uniquement accessible aux enseignants.
Cette surenchère est inadmissible.



Plan Académique de Formation 2021-2022

Il est disponible sur le site de la Dsden

Calendrier d'inscription pour les candidatures individuelles : du 14 juin 2021 au 19 septembre 2021

Malgré quelques avancées obtenues par le SNUipp-FSU lors du Cta du 10 juin dernier (lire <https://06.snuipp.fr/spip.php?article9502>) le PAF reste très axé sur les commandes institutionnelles, les publics désignés dont les formations sont requises dans les textes (direction, débuts de carrière ...).

Les formations des 18 heures et les 6 heures se former en réseaux occupent une place prépondérante : un changement sémantique important obtenu lors du Cta « se former en réseaux aux fondamentaux » devient « se former en réseau » car les fondamentaux sont transversaux ... en espérant une offre de formation plus large...

Tout est : [ici](#)



Temps Partiels: en cas de refus, saisir la CAPD

Les second refus de TEMPS PARTIEL sont connus depuis le Jeudi 10 Juin

Ils ont été adressés dans les boîtes professionnelles.

Ils font suite aux entretiens qui se sont déroulés en Juin auprès des IEN, après les résultats du mouvement.

RECOURS / Saisine de la CAPD à faire [AVANT le 23 JUIN 2021](#)

CAPD prévue le 1er JUILLET - COPIE au SNUipp-FSU

Modèle de recours [ici](#)

A envoyer par mail directement à l'IA à : ia06-dipe2@ac-nice.fr (écrivez de votre boîte professionnelle)

N'hésitez pas si question !



Plafonnement des classes à 24 « là où c'est possible » : ne pas se laisser imposer des répartitions pédagogiques par certains IEN

En cette période de préparation des organisations pédagogiques de l'année 2021/2022, surgit à nouveau la question du plafonnement des GS, CP et CE1 à 24.

L'an dernier, à la même époque, le SNUipp-FSU 06 rappelait les difficultés à mettre en œuvre cette « priorité » ministérielle en l'absence de cadrage réglementaire et à défaut de moyens suffisants (lire [ici](#)).

Ni poste, ni cadrage réglementaire

En 2021, même améliorée à l'échelle départementale, la dotation en postes pour la rentrée 2021 ne permet toujours pas une généralisation de la mesure. Finalement, c'est plutôt la baisse démographique du premier degré, impactant en premier lieu les maternelles, qui constitue le principal levier pour limiter les effectifs dans les classes visées.

[Lire la suite](#)

Voir aussi [compte-rendu audience Dasen](#)



Les collègues éligibles au titre de l'ancienneté d'échelon ont reçu un message sur lprof.

- 1er vivier, au titre des fonctions.

Être PE au moins au 3ème échelon de la hors-classe au 31/8 de l'année et avoir exercé pendant 8 années (continues ou pas) d'exercice effectif de fonctions en éducation prioritaire ou sur certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé-e de classe unique, conseiller-e pédagogique, PEMF, Enseignant référent-e handicap, Tuteur d'un.e PE stagiaire et avoir été rémunéré en tant que tel, enseignant-e dans le supérieur.

Les années d'exercice doivent être entières. Les services à temps partiel sont pris en compte comme une année entière.

Si vous êtes dans cette situation, vérifiez que tous les éléments de carrière figurent bien dans lprof rubrique "fonctions et missions".

Date butoir 24/06/2021

- 2ème vivier, au titre de l'ancienneté dans le grade.

Être au dernier échelon de la hors classe, soit le 7ème. Ce 7ème échelon de la Hors-Classe existe depuis le 1er janvier 2021.

– *Suite à la création du 7ème échelon il sera possible aux collègues du 6ème échelon d'être également éligibles. ce dispositif transitoire pour le 6ème échelon restera en vigueur jusqu'en 2023*

[Notre dossier avec les éléments de barème](#)

N'hésitez pas à nous contacter



Mouvement 2021 : les résultats et ensuite ?

MOUVEMENT PROVISOIRE : pour celles et ceux sans affectation.

Démarches à faire avant le 21 juin

FICHE d'extension + courrier à renvoyer par VOIE POSTALE uniquement

- COPIE au SNUipp-FSU

Affectations connues le 30 JUIN

Les infos, modalités, conseils ... tout est : [ici](#)



Pétition pour le dégel de la valeur du point d'indice, pour l'augmentation générale des salaires et pensions dans la Fonction publique

La politique de gel de la valeur du point d'indice poursuivie presque sans interruption depuis plus de 10 ans entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables pour les agents de la Fonction publique. Dans le même temps, la revalorisation des pensions est plus que jamais d'actualité.

À ce stade, le gouvernement continue de refuser de s'engager sur le dégel du point d'indice et sur le principe de mesures générales d'augmentation des salaires et pensions au bénéfice de l'ensemble des agent-es et retraité-es de la Fonction publique.

Il refuse aussi de prendre les mesures qui s'imposent pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine.

Avec les organisations syndicales CGT, FA-FP, FSU et Solidaires de la Fonction publique, nous exigeons l'ouverture de négociations et des mesures fortes de revalorisation du point d'indice, et d'augmentation générale des salaires et pensions, pour l'égalité salariale.

Je signe [ici](#)



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos